

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF Büro für die Gleichstellung von Frau und Mann und für Familienfragen GFB

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 23 86, F +41 26 305 23 87 www.fr.ch/bef

Analyse de l'année électorale 2011

Femmes et politique dans le canton de Fribourg: Est-ce suffisant ?

Conseil des Etats 0 %, Conseil national 28,6 %, Conseil d'Etat 42,9 %, Grand Conseil 20,9 %, Préfectures 0%, Conseil communaux 24,7 %, Conseils généraux 27,5 %



1. Avant-propos

L'année 2011 a été une grande année électorale à Fribourg: les élections communales ont eu lieu au printemps, les nationales en octobre et finalement, en novembre, les cantonales. Dans toute la Suisse, cela a aussi été aussi l'année des jubilés en matière d'égalité, avec 40 ans de suffrage féminin et 30 ans d'inscription du principe de l'égalité dans la Constitution.

Ce temps particulier a été l'occasion, pour le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille du canton de Fribourg, d'éditer en 2010 une analyse complète de la représentation politique des femmes dans le canton de Fribourg durant les quarante dernières années.

La présente démarche statistique traitant des données de 2011 complète la publication de 2010. Où se situe le canton de Fribourg en termes de représentation féminine en comparaison d'une part avec les années précédentes, mais également en comparaison avec le reste de la Suisse? Est-ce suffisant? Avons-nous élu suffisamment de femmes pour justifier l'idée démocratique et l'article sur l'égalité dans notre Constitution?

L'analyse de l'année électorale 2011, ainsi que la publication parue précédemment, devraient stimuler une réflexion sur la mise en place concrète du principe d'égalité entre femmes et hommes en politique. Les chiffres dévoilent qu'il n'est pas suffisant d'avoir confiance et d'imaginer qu'avec le temps, de plus en plus de femmes seront élues. Un coup d'œil à la représentation des femmes dans nos institutions politiques fribourgeoises révèle que, 40 ans après l'introduction du suffrage féminin, la parité n'est encore de loin pas effective et que la représentation féminine tend même à partiellement s'amenuiser.

Que la présence paritaire de femmes dans toutes les instances politiques soit devenue normale: voilà ce qui serait suffisant pour Fribourg. Ce qui serait satisfaisant: une égalité, dans les faits et dans les chiffres, pour une démocratie digne de ce nom.

Geneviève Beaud Spang

Responsable du Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille

2. Représentation au niveau fédéral

Lors des votations fédérales de 2011, 28,6 % de femmes (2 femmes) ont été élues au Conseil national pour le canton de Fribourg. La proportion de 25 % de femmes candidates sur les listes des partis s'est réduite de 7,5 % par rapport aux élections de 2007.

En 2011, comme durant les quarante années précédentes, aucune femme n'a été élue au conseil des Etats pour le canton de Fribourg. Ce résultat n'est pas surprenant, puisqu'il n'y avait aucune candidature féminine.

2.1. Conseil national

Le Conseil national représente le peuple suisse au niveau national et correspond à la chambre basse du Parlement. Les circonscriptions électorales sont formées par les cantons et chacun d'eux se voit attribuer un certain nombre de sièges en fonction de l'effectif de sa population. Le canton de Fribourg a obtenu 6 sièges de 1971 à 1999 et 7 à partir de 2003.

Bien que le nombre de candidatures soit passé de 80 à 100 personnes pour les élections nationales de 2011 dans le canton de Fribourg, la proportion de candidates a quant à elle baissé de 32,5 % (en 2007) à 25 % . Deux femmes ont été élues au Conseil national: Christine Bulliard-Marbach pour le PDC, et Valérie Piller Carrard pour le PS. Cette élection féminine correspond à 28,6 % des sept sièges fribourgeois au Conseil national.

Au cours des 40 dernières années, une fois seulement - en 1999 - le même nombre de femmes avaient été élues au Conseil national, et un tel score n'a encore jamais été dépassé (cf graphique 1). Le résultat est d'autant plus notable que les deux femmes élues au Conseil national sont également les seules personnes nouvellement élues dans cette instance. Cela n'occulte cependant pas le fait que, même après 40 ans de suffrage féminin, moins d'un tiers des élu-e-s au Conseil national soient des femmes. Il faudrait au moins une femme de plus pour pouvoir parler de représentation paritaire.

Sur les six sortant-e-s qui se sont représentés, cinq hommes ont été réélus et une femme ne l'a pas été. La sortante non-réélue, Marie-Thérèse Weber-Gobet, n'avait d'ailleurs pas été élue au Conseil national en 2007, mais avait remplacé Hugo Fasel en 2008 lorsque celui-ci s'était retiré de sa fonction.

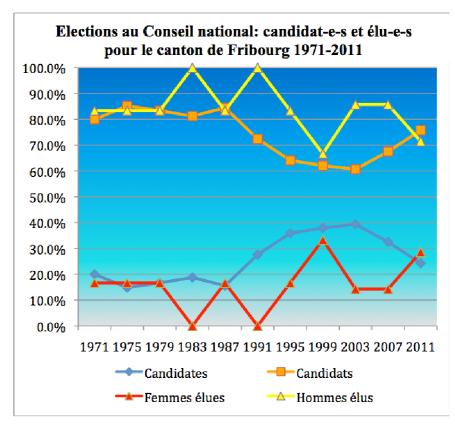
Le canton de Fribourg, avec sa proportion de femmes s'élevant à 28,6 %, se situe dans la moyenne nationale: 29,5 % des élu-e-s suisses en 2011 sont des femmes³. Pour la première fois depuis l'introduction du droit de suffrage féminin en 1971, la part des femmes élues au Conseil national n'a pas augmenté, mais est demeurée la même (1999: +2 % / 2003: +2,5 % / 2007: +3,5 %)⁴ (cf graphique 2).

¹ Source: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg

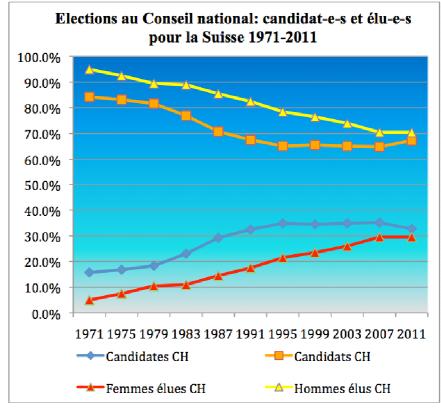
² Source: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg

³ Source: Office fédéral de la statistique

⁴ Source: Office fédéral de la statistique



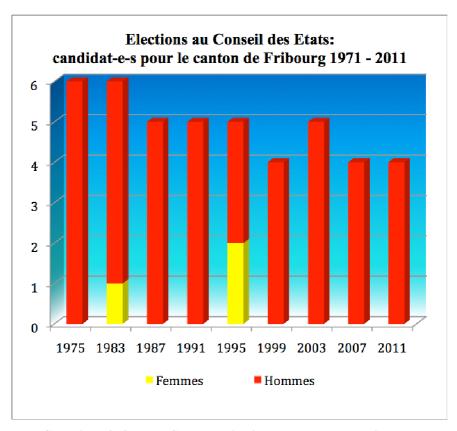
Graphique 1 (Source: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg)



Graphique 2 (Source: Office fédéral de la statistique)

2.2. Conseil des Etats

Le Conseil des Etats représente les cantons et correspond à la chambre haute du Parlement. Chaque canton se voit attribuer deux sièges et les six demi-cantons obtiennent un siège chacun. Le Conseil des Etats compte par conséquent 46 sièges.



Graphique 3 (Source: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg)

Même 40 ans après l'obtention du droit de vote par les femmes, le Conseil des Etats est resté un domaine masculin dans le canton de Fribourg. Seules trois femmes sont parvenues à y jouer un rôle secondaire depuis 1971: une femme en 1983 et deux en 1995 se sont portées candidates, ce qui correspond respectivement à 16,7 % et 40 % des candidatures. A ce jour, aucune Fribourgeoise n'a cependant été élue au Conseil des Etats.

Avec seulement deux sièges à pourvoir par canton, voire un seul pour les demi-cantons, une élection au Conseil des Etats est un défi difficile pour les candidates dans l'ensemble de la Suisse. En 2007, 22 % des élu-e-s étaient des femmes, ce qui ne correspond qu'à moins d'un quart. En 2011, 17,4 % des élu-e-s sont des femmes, ce qui correspond à un recul de 4,6 %.

3. Représentation au niveau cantonal

Lors des élections cantonales en 2011, 20,9 % de femmes (23 femmes) ont été élues au Grand Conseil. Cela représente une baisse de 2,7 % (3 femmes) par rapport aux élections de 2006. La part de candidates sur les listes des partis s'est élevée de 2 % et correspond à 32,2 %. Leurs chances d'être élues se sont révélées 1,8 fois plus faibles pour elles que pour leurs concurrents masculins.

En 2011, les deux sortantes et une nouvelle candidate ont été élues au Conseil d'Etat. Pour la première fois, trois femmes siègent au Gouvernement. Cela correspond à un pourcentage de 42,9 %. En comparaison avec 2006, la représentation féminine a augmenté de 14.3 % (une femme).

Trois des douze candidat-e-s étaient des femmes, ce qui correspond à 25 % des candidatures. Cela représente une diminution de 4.4 % (2 femmes) par rapport aux élections cantonales de 2006, qui comptaient un total de 17 candidatures.

3.1. Grand Conseil

Le Grand Conseil représente le pouvoir législatif dans le canton de Fribourg. Les mandats sont répartis entre les huit circonscriptions du canton en fonction de la population. Jusqu'en 2001, le Grand Conseil comptait au total 130 sièges. Depuis 2006, 110 député-e-s sont élus.

En 2011, 202 femmes et 425 hommes se sont mis en liste pour un siège au Grand Conseil. Cela correspond à une part de candidates de 32,2 %⁵, le chiffre le plus élevé depuis l'introduction du droit de suffrage et d'éligibilité des femmes, et une augmentation de 2 % par rapport à 2006 (cf graphique 4).

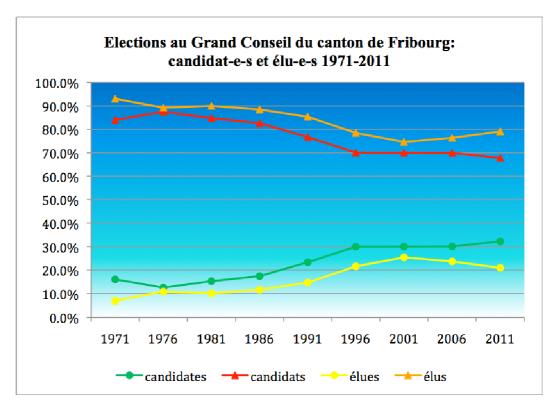
Ce chiffre n'a cependant pas conduit à un résultat extraordinaire pour les élections en soi. Seuls 20,9 % des élu-e-s au Grand Conseil sont des femmes⁶. La tendance négative de 2006 se poursuit donc (cf graphique 4): en 2001, 25,4% de femmes ont été élues, en 2006 elles représentaient encore 23,6 % des député-e-s. En 2011, la part de femmes a donc baissé de 2,7 % en comparaison avec les résultats de 2006 et même de 4,5 % par rapport à ceux de 2001. En d'autres termes : il y a 10 ans, encore une personne élue sur quatre était une femme, aujourd'hui c'est une sur cinq.

La proportion de femmes dans les parlements cantonaux de l'ensemble de la Suisse correspond en $2011 \text{ à } 25.5 \%^7$.

⁵ Source: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg

⁶ Source: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg

⁷ Source: Office fédéral de la statistique



Graphique 4 (Source: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg)

Lorsque l'on observe les résultats par districts et par partis, on obtient une image plus nuancée.

C'est le district du Lac qui compte la plus haute part de femmes élues avec 30,7 % (cf tableaux I et II). En 2006 déjà, c'est ce district qui avait obtenu le meilleur résultat en la matière. A l'époque 38,5 % de femmes avaient été élues. La ville de Fribourg (28,6 % / 2006: 20 %) et la Broye (27,3 % / 2006: 10 %) se situent en-dessus de la moyenne cantonale. Le district de la Gruyère se trouve environ dans la moyenne (22,2 % / 2006: 27,8 %), tandis que les districts Sarine-campagne (16,7 % / 2006: 26,1 %), de la Veveyse (16,7 % / 2006: 33,3 %) et de la Glâne (12,5 % / 2006: 12,5 %) sont clairement en-dessous. La comparaison avec 2006 montre qu'à part le district du Lac, aucune tendance spécifique ne se profile, si ce n'est le fait que les femmes sont visiblement sous-représentées dans tous les districts.

En contraste avec les districts, des tendances claires se manifestent au niveau des partis. Ainsi, la proportion déjà élevée de femmes dans le camp rose-vert a encore augmenté en 2011, tandis qu'elle stagne à un niveau bas, voire s'amenuise encore, dans les partis du centre et de droite.

Les Verts représentent le seul parti dans lequel les femmes ne sont pas sous-représentées, elles y sont même surreprésentées. Deux des trois député-e-s élus (ou 66,7 %) sont des femmes, alors qu'en 2006 encore la situation était inversée. Il ne s'agit ici toutefois que d'un petit parti qui a remporté 2,7 % de l'ensemble des mandats du Grand Conseil.

Parmi les quatre grands partis, c'est le PS - avec 37,9 % d'élues - qui fait figure de meilleur élève en termes de représentation féminine. En comparaison avec 2006, le parti a conquis quatre sièges au total, une croissance qui favorise aussi bien les femmes (+2) que les hommes (+2). Le PS est aux côtés des Verts, le seul parti qui a vu sa représentation féminine augmenter par rapport à 2006 (+1,9 %).

Dans les trois grands partis dits bourgeois, la part de femmes parmi les élu-e-s est demeurée à un niveau très bas, voire a encore baissé par rapport à 2006.

Le PLR est le parti qui s'en sort le mieux, avec une part de femmes de 23,5 %. Cela correspond pourtant à un recul de 2,8 % par rapport aux élections de 2006. Le parti a perdu deux sièges en tout, respectivement celui d'une femme et celui d'un homme.

La proportion de femmes parmi les élu-e-s PDC se cantonne à un faible 16,1 %. Le parti a perdu 6 mandats au total, un chez les femmes et cinq chez les hommes.

L'augmentation des sièges de l'UDC (+3) n'a pas eu de répercussion positive sur la part de femmes élues dans le parti. Au contraire, la proportion féminine est passée d'un très bas 11,1 % à seulement 4,8 %. Autrement dit, parmi les 21 élu-e-s UDC ne se trouve qu'une seule femme.

Tableau I: Elections au Grand Conseil du canton de Fribourg: Pourcentage de femmes et hommes élus par district et parti politique 2011 (Source : Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg)

uisti	district et parti pontique 2011 (Source : Chanceherie d'Etat du canton de Fribourg)																			
Parti Politique	PDC		PS		PLR		PCS		UDC		pvl		les verts		BDP		LIS		Total	
District	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н
Sarine- Campagne (24)	0%	100%	38%	63%	0%	100%	0%	100%	0%	100%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	17%	83%
Fribourg- Ville (14)	0%	100%	40%	60%	100%	0%	0%	100%	0%	100%	0%	0%	50%	50%	0%	0%	0%	0%	29%	71%
Singine (16)	20%	80%	50%	50%	0%	100%	0%	100%	0%	100%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	13%	88%
Gruyère (18)	17%	83%	20%	80%	50%	50%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	22%	78%
Lac (13)	50%	50%	67%	33%	0%	100%	0%	0%	25%	75%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	31%	69%
Glâne (8)	0%	100%	50%	50%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	13%	88%
Broye (11)	25%	75%	50%	50%	50%	50%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	100%	27%	73%
Veveyse (6)	50%	50%	0%	100%	0%	100%	0%	0%	0%	100%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	17%	83%
Total 2011	16%	84%	38%	62%	24%	76%	0%	100%	5%	95%	0%	100%	67%	33%	0%	100%	0%	100%	21%	79%
Total 2006	16%	84%	36%	64%	26%	74%	75%	25%	11%	89%	0%	0%	33%	67%	0%	0%	0%	100%	24%	76%

Tableau II: Elections au Grand Conseil du canton de Fribourg: Nombre absolu de femmes et hommes élus par district et parti politique 2011 (Source : Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg)

Parti Politique	PDC		PS		PLR		PCS		UDC		pvl		les verts		BDP		LIS		Total	
District	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н
Sarine- Campagne (24)	0	6	3	5	0	4	0	1	0	4	0	0	1	0	0	0	0	0	4	20
Fribourg- Ville (14)	0	3	2	3	1	0	0	1	0	2	0	0	1	1	0	0	0	0	4	10
Singine (16)	1	4	1	1	0	2	0	2	0	3	0	1	0	0	0	1	0	0	2	14
Gruyère (18)	1	5	1	4	2	2	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	4	14
Lac (13)	1	1	2	1	0	2	0	0	1	3	0	1	0	0	0	1	0	0	4	9
Glâne (8)	0	3	1	1	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7
Broye (11)	1	3	1	1	1	1	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	3	8
Veveyse (6)	1	1	0	2	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5
Total 2011	5	26	11	18	4	13	0	4	1	20	0	2	2	1	0	2	0	1	23	87
Total 2006	6	31	9	16	5	14	3	1	2	16	0	0	1	2	0	0	0	1	26	84

3.2. Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat du canton de Fribourg, composé de sept membres, exerce le pouvoir exécutif au niveau cantonal.

En 2011, douze candidat-e-s se disputent l'un des sept sièges du Conseil d'Etat. Parmi ceux-ci se trouvent trois femmes, ce qui représente une part de candidatures féminines de 25 % C'est 4,4 % (soit 2 femmes) de moins que lors des élections au Conseil d'Etat de 2006, alors que dix-sept personnes se portaient candidates.

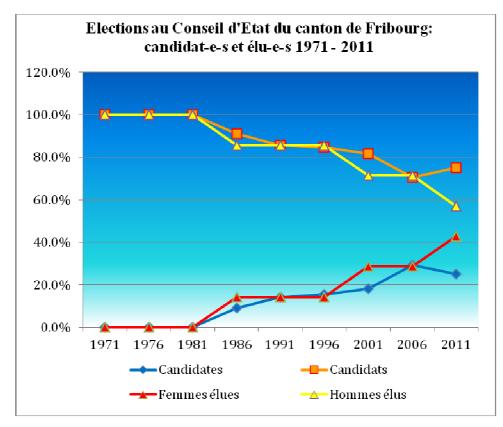
Au terme des élections 2011, pour la première fois, trois femmes siègent au Conseil d'Etat: les deux sortantes Isabelle Chassot (PDC) et Anne-Claude Demierre (PS) ainsi qu'une nouvelle élue Marie Garnier (Verts). Cela correspond à un pourcentage de 42,9 %⁹. En comparaison avec 2006, la

⁸ Source: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg

⁹ Source: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg

représentation féminine a augmenté de 14,3 % (une femme). Le canton de Fribourg fait également figure de bon élève en comparaison nationale: la représentation féminine dans les effectifs cantonaux s'élève en moyenne à 21,8 % ¹⁰ pour la Suisse, deux fois moins que dans le canton de Fribourg. Seul le canton de St Gall compte également trois femmes au gouvernement cantonal ¹¹.

Une femme s'était présentée pour la première fois à Fribourg à la fonction de Conseillère d'Etat en 1986, ce qui exprimait alors un pourcentage de candidatures féminines de 9,1 %. Ce taux a lentement progressé par la suite pour atteindre 33 % en 2006. C'est également en 1986 que la première femme a été élue au Conseil d'Etat, cela représentait une proportion féminine de 14,3 %. Une femme a chaque fois également été élue au Conseil d'Etat lors des deux élections suivantes. Le nombre de femmes a doublé par la suite: deux femmes, soit 28,6 %, ont été élues en 2001 et en 2006.



Graphique 5 (Source: Chancellerie d'Etat du canton de Fribourg)

3.3. Préfectures

Pour l'ensemble des sept préfectures du canton de Fribourg, onze hommes se sont portés candidats. Il n'y eut aucune candidature féminine en 2011.

Source : Office fédéral de la statistiqueSource : Office fédéral de la statistique

4. Représentation au niveau communal

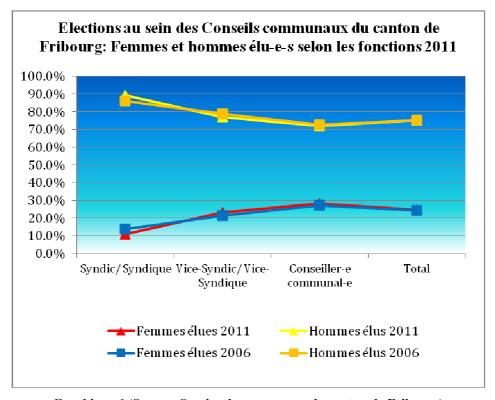
Le conseil communal, élu par la population communale, exerce le pouvoir exécutif au niveau communal. La taille du conseil communal peut varier d'une commune à l'autre, mais il compte généralement entre 5 et 9 membres. Alors que chaque commune possède un conseil communal, le pouvoir législatif est exercé, selon l'importance de la commune, par un parlement ou par une assemblée communale.

En 2011, 24,7 % de femmes ont été élues dans les conseils communaux du canton de Fribourg. Le pourcentage de femmes est resté identique à celui des dernières élections. Les femmes sont plus ou moins représentées suivant les districts: la Sarine, avec 28 % de femmes élues, figure en première position, et la Gruyère, avec 19,5 %, à la moins bonne.

En moyenne, ce sont 27,5 % de femmes qui ont été élues dans les conseils généraux du canton de Fribourg. Le meilleur résultat féminin se situe à Estavayer-le-Lac, avec 36,3 %, et le moins bon à Cheyres, avec 16,7 %. Le BEF ne dispose pas de données concernant la part de femmes dans les conseils généraux pour les élections précédentes.

4.1. Exécutifs communaux

Les élections communales 2011 n'ont pas fait évoluer la représentation féminine au sein des conseils communaux. Comme c'était le cas lors des élections précédentes, la part de femmes s'élève à juste un quart des élu-e-s (24,7 %)¹². Ainsi, sur un total de 1088 élu-e-s, 269 sont des femmes et 819 des hommes. Les femmes sont encore moins nombreuses à avoir été nommées syndiques, à peine une sur dix (10,8 %) (cf graphique 6). Par contre, le pourcentage de femmes vice-syndiques est plus ou moins identique à celui des conseillères communales (23 %).



Graphique 6 (Source: Service des communes du canton de Fribourg)

¹² Source: Service des communes du canton de Fribourg

La représentation féminine varie selon les districts et évolue dans une fourchette de 8,5 %. Les meilleurs résultats féminins se comptent en Sarine (28 %) et en Singine (27,7 %), alors que la Gruyère se situe en dessous des 20 % (19,5 %) (cf tableau III).

Tableau III: Elections communales 2011 dans le canton de Fribourg: pourcentage de femmes et d'hommes élus. Selon le district (Source: Service des communes du canton de Fribourg)

District	Femmes élues	Hommes élus
Broye	23.5%	76.5%
Glâne	22.2%	77.8%
Gruyère	19.5%	80.5%
Lac	26.8%	73.2%
Sarine	28.0%	72.0%
Singine	27.7%	72.3%
Veveyse	23.1%	76.9%
Total	24.7%	75.3%

4.2. Législatifs communaux

En 2011, quinze communes ont élu leur conseil général. Sur un total de 654 sièges à pourvoir, 180 ont été attribués à des femmes (27,5 %)¹³. Les meilleurs résultats féminins ont eu lieu dans les communes de Fribourg (36,3 %) et d'Estavayer-le-Lac (36 %). Par contre, les femmes sont le moins bien représentées dans les conseils généraux de Cheyres (16,7 %) et de Cugy (20 %) (cf tableau IV). Selon les districts, la représentation féminine varie entre 22,5 % (Glâne) et 34,1 % (Lac).

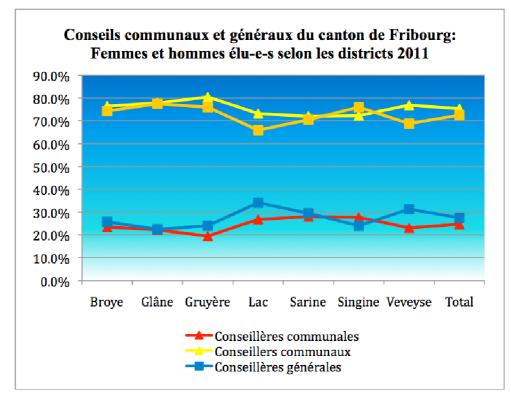
Tableau IV: Elections des conseils généraux 2011 dans le canton de Fribourg: pourcentage de femmes et d'hommes élus selon le district et la commune (Source: Service des communes du canton de Fribourg)

District	Broye		Glâne		Gruyère		Lac		Sarine		Singine		Veveyse		Total	
	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н	F	Н
Commune	Estavayer-le-lac		Rue		Bulle		Murten		Belfaux		Wünnewil- Flamatt		Attalens			
	36.0%	64.0%	23.3%	76.7%	24.0%	76.0%	34.1%	65.9%	23.3%	76.7%	24.0%	76.0%	30.0%	70.0%		
Commune	Domdidier		Romont							Fribourg						
	23.3%	76.7%	22.0%	78.0%					36.3%	63.8%			32.0%	68.0%		
Commune	Cheyres								Ма	ırly						
	16.7% 83.3%								24.0%	76.0%						
Commune	Cugy								Villar Glå	s-sur- ine						
	20.0%	80.0%							28.0%	72.0%						
Conseil Général total (f / h)	25.7%	74.3%	22.5%	77.5%	24.0%	76.0%	34.1%	65.9%	29.5%	70.5%	24.0%	76.0%	31.3%	68.8%	28.6%	71.4%

Ce tableau révèle que les femmes sont en moyenne légèrement mieux représentées dans les conseils généraux que dans les conseils communaux (+2,8 %). Tous les districts ont vu élire plus de femmes dans les conseils généraux que dans les conseils communaux. L'écart est par ailleurs spécialement important en Veveyse (+8,2 %) et dans le Lac (+7,4 %). Le nombre de sièges à pourvoir,

¹³ Source: Service des communes du canton de Fribourg

sensiblement plus élevé dans les conseils généraux que dans les conseils communaux, a certainement une influence positive sur la représentation féminine.



Graphique 7 (Source: Service des communes du canton de Fribourg)

5. Commentaire

Quarante ans après l'introduction du droit de vote et d'éligibilité féminin, le canton de Fribourg a vécu des moments de dégrisement. L'égalité en politique — une réalité depuis quarante ans? Ne suffit-il pas de laisser passer du temps pour qu'une certaine parité existe entre les femmes et les hommes qui mènent notre société? Voilà bien deux mythes qui ont à nouveau été mis à mal lors de l'importante année électorale fribourgeoise de 2011.

L'élection de deux nouvelles conseillères nationales et celle d'une troisième femme au sein du Conseil d'Etat se révèlent très positives. Par contre, pour les élections au Conseil des Etats et pour les Préfectures, aucune femme ne s'est présentée, et la part des femmes au Grand Conseil est en baisse pour la deuxième fois consécutive. Cela ne signifie pas pour autant que cette proportion était considérable auparavant : le meilleur résultat de l'histoire fribourgeoise se rapporte à l'élection de 25,4 % de députées en 2001. Dans le même temps, la proportion des candidates ne fait qu'augmenter. Ainsi l'affirmation invoquant que les femmes ne sont simplement pas intéressées par la politique ne constitue donc pas une explication satisfaisante. Mais où se trouve donc le problème ?

Le succès, tant au niveau du nombre de femmes s'étant portées candidates qu'au niveau des résultats électoraux, diffère selon les partis et constitue en cela un indice. Il semble qu'il y ait des conditions qui rendent une candidature plus attractive pour les femmes, et certaines qui sont plus encourageantes que d'autres pour leur élection. Ou inversement, il semble qu'il y ait des obstacles qui n'ont pas une portée aussi lourde pour les hommes que pour les femmes, voire qui n'existent tout simplement pas pour eux.

Il est cependant trompeur de ne s'intéresser qu'aux résultats statistiques. En fin de compte, les élections elles-mêmes, et donc leurs résultats, ne se situent qu'au terme d'un processus qui se compose de la mobilisation, de la nomination des candidates, de leur placement sur la liste et de la campagne électorale. Toutes ces étapes sont gérées par le parti politique et influencées par son organisation, sa culture et sa structure. Les résultats peuvent fournir un indicateur de l'état de l'égalité durant ces processus au sein du parti, mais ils ne constituent pas obligatoirement un tel indicateur. Ainsi, des femmes peuvent être élues malgré des circonstances peu favorables. Par contre, des proportions systématiquement hautes de femmes élues sont un signe indiquant qu'en matière d'égalité le parti ne s'en remet pas complètement au hasard, mais qu'il prête attention à ce thème et qu'il s'y investit.

Il ne s'agit pas d'élire des femmes parce qu'elles sont des femmes. Cet argument qui revient parfois dans les discours inverse de manière efficace les faits. Il ne s'agit pas en effet de favoriser les femmes en fonction de leur genre, mais justement de ne pas les désavantager à cause de leur genre. Les partis avec une proportion notoirement faible de femmes devraient s'interroger sur les causes de ces résultats et voir ce qu'ils pourraient faire pour que les femmes aient le désir de s'engager davantage en politique.

Ce qui devient de plus en plus un thème dans le monde économique semble ne pas avoir encore atteint la sphère politique : les organisations qui considèrent l'égalité comme un but stratégique et s'engagent activement pour la mettre en œuvre en profitent globalement. Elles sont plus attractives dans le contexte des postulations. Elles représentent mieux leur clientèle et sont plus efficaces, plus innovantes et plus créatives, puisque plus variées.

De la même façon, les partis politiques dans lesquels les femmes sont actives de façon visible, assument des fonctions de direction et sont bien présentes dans les institutions politiques, représentent mieux la composition de la population et gagnent en attractivité. En outre, un parti qui

parvient à mettre en place des conditions attractives pour les femmes possède un choix plus grand de personnalités qualifiées pour ses postes et mandats.

En marge des élections, un sondage du Bureau de l'égalité et de la famille auprès des partis du canton de Fribourg a montré que les partis ne sont encore qu'insuffisamment conscients de leur rôle¹⁴. Si l'égalité en politique doit devenir une réalité, et si la politique ne souhaite pas perdre de sa légitimité, le futur devra apporter encore quelques changements. Mais les partis, bien qu'importants, ne sont pas les seuls protagonistes concernés par l'égalité en politique. Les médias, également, diffusent pendant la campagne et durant une législature l'image que nous avons des femmes en politique. Finalement, les stéréotypes sociaux de l'homme et de la femme, mais aussi la répartition du travail entre les sexes et la position de la femme dans la vie active jouent des rôles décisifs.

Le nombre de femmes élues en 2011 ... Est-il suffisant? D'un point de vue égalitaire et démocratique, certainement pas. La présente analyse nous le démontre une fois de plus. Elle relève cependant aussi qu'il y a des partis tout à fait engagés en termes d'égalité, et que certaines candidates sont couronnées de succès lors des différentes élections. On peut notamment mentionner ici les deux conseillères nationales et la conseillère d'Etat nouvellement élues. De même le fait que le meilleur résultat au Conseil d'Etat, et respectivement au Grand Conseil, revienne à une femme. Finalement il faut souligner que le canton de Fribourg est le seul en Suisse, avec celui de St Gall, dans lequel trois femmes siègent au Gouvernement. En outre, de plus en plus de femmes disputent un mandat au Grand Conseil. Par conséquent, cette analyse montre des potentialités et des chances pour une représentation politique plus équilibrée dans le canton de Fribourg.

¹⁴ «Femmes et politique dans le canton de Fribourg: Est-ce suffisant ?», Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF, Fribourg 2010

⁽http://www.fr.ch/bef/files/pdf23/femmes_politique_canton_fribourg_2010_F.pdf)

Analyse et rédaction

_

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF Tanja Bauer, collaboratrice scientifique Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

Traduction

(allemand - français)

_

Aude Spang Anita Balz

Photo page de garde

_

Nicolas Repond

Renseignements

_

Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille BEF

Rue de la Poste 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 23 86, F +41 26 305 23 87 www.fr.ch/bef

décembre 2011